

Du 1^{er} janv. au 31 déc. 2021				
Comparaison des indemnités 2021	<u>Régime standard 4000 des MRA</u>	<u>Régime Prestige 2500 des MRA</u>	<u>Régime Prestige 750 des MRA</u>	Régime d'assurance du concurrent
Gestionnaire de régime	<u>RAEO</u> <u>(Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario)</u>			Johnson Inc
Restriction d'âge	Aucune restriction d'âge	Aucune restriction d'âge	Aucune restriction d'âge	Aucune restriction d'âge
Cotisation	50 \$	50 \$	50 \$	70 \$
Assurance maladie complémentaire				
Remboursement (REMARQUE : Des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels s'appliquent.)	Pourcentage de remboursement de 80 % à moins d'indication contraire	Pourcentage de remboursement de 80 % à moins d'indication contraire	Pourcentage de remboursement de 80 % à moins d'indication contraire	Pourcentage de remboursement de 80 % à moins d'indication contraire
Médicaments d'ordonnance	4 000 \$ par personne/année Couvre jusqu'à 750 \$ de produits pour dysfonction sexuelle	2 500 \$ par personne/année Couvre jusqu'à 750 \$ de produits pour dysfonction sexuelle	750 \$ par personne/année Couvre jusqu'à 750 \$ de produits pour dysfonction sexuelle	3 400 \$ par personne/année Produits pour dysfonction sexuelle compris dans l'indemnité pour médicaments sur ordonnance
Franchise	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Frais d'ordonnance	Non couverts	Non couverts	Non couverts	Non couverts
Remboursement	85 % du coût des ingrédients	80 % du coût des ingrédients	80 % du coût des ingrédients	85 % du coût des ingrédients

Remboursement selon les médicaments génériques	<p>Si on prescrit un médicament de marque plutôt qu'un médicament générique en raison d'effets secondaires ou d'échec thérapeutique, votre médecin devra remplir le formulaire Demande d'approbation de remboursement d'un médicament de marque. Rendez-vous au www.raeo.com/formulaires pour télécharger le formulaire.</p> <p>REMARQUE : Si vous prenez déjà un médicament de marque et que votre médecin a indiqué « aucune substitution » sur vos anciennes demandes de règlement, vous n'avez pas à remplir le formulaire. Ce changement s'applique uniquement aux nouvelles ordonnances datées du 1^{er} janvier 2019 ou après.</p> <p>Programme de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada. On vous rembourse jusqu'à 100 % du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (90 % du coût des médicaments de marque admissibles). Provision de jusqu'à 90 jours pour 6,99 \$ de frais d'ordonnance.</p>			Substitution obligatoire de médicaments génériques
Fournitures pour diabétique	Compris dans l'indemnité pour médicaments sur ordonnance	Compris dans l'indemnité pour médicaments sur ordonnance	Compris dans l'indemnité pour médicaments sur ordonnance	Compris dans l'indemnité pour médicaments sur ordonnance
Soins de la vue	<p>375 \$ par personne tous les deux ans pour l'achat et la réparation de verres correcteurs et des montures, des lunettes de soleil sur ordonnance, de verres de contact, ou la chirurgie au laser.</p> <p>Remboursement de 80 %</p>	<p>300 \$ par personne tous les deux ans pour l'achat et la réparation de verres correcteurs et des montures, des lunettes de soleil sur ordonnance, de verres de contact, ou la chirurgie au laser</p> <p>Remboursement de 100 %</p>	<p>300 \$ par personne tous les deux ans pour l'achat et la réparation de verres correcteurs et des montures, des lunettes de soleil sur ordonnance, de verres de contact, ou la chirurgie au laser</p> <p>Remboursement de 100 %</p>	<p>400 \$ par personne tous les deux ans pour des verres correcteurs, des lunettes de soleil sur ordonnance, de verres de contact, ou la chirurgie au laser</p> <p>Remboursement de 80 %</p>
Examens de la vue	<p>125 \$ par personne tous les deux ans.</p> <p>Remboursement de 80 %</p>	<p>125 \$ par personne tous les deux ans.</p> <p>Remboursement de 80 %</p>	<p>125 \$ par personne tous les deux ans.</p> <p>Remboursement de 80 %</p>	<p>150 \$ par personne tous les deux ans</p>

Services paramédicaux	<p>Maximum combiné de 1 250 \$ par personne/année Couverture des services des praticiennes et des praticiens agréés des domaines suivants (une fois atteint le maximum de votre régime provincial d'assurance maladie, s'il y a lieu) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acupuncture, si les traitements sont donnés par un chiropraticien, un physiothérapeute, un naturopathe ou un acupuncteur • Podologue • Chiropraticien • Naturopathe • Conseils en nutrition donnés par un diététiste, un homéopathe ou un naturopathe. • Ostéopathe • Physiothérapeute • Podiatre • Psychologue • Psychothérapeute • Traitements de réflexologie donnés par un réflexologue • Thérapeute familial enregistré • Massothérapeute enregistré* • Thérapeute en shiatsu* • Travailleur social agréé • Orthophoniste <p>*Seulement les traitements de massothérapie et de shiatsu doivent être autorisés par écrit par le médecin traitant.</p> <p>Remarque : Il y a des maximums par visite pour les services paramédicaux. Il est bon de comparer les tarifs avant de choisir des services pour réduire le montant que vous avez à déboursier. Rendez-vous au www.raeo.com/max-visite pour en savoir plus.</p>	<p>Maximum combiné de 1 300 \$ par personne/année À partir de la première visite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acupuncture • Podologue • Chiropraticien • Diététicien • Herboriste • Homéopathe • Naturopathe • Nutritionniste • Ostéopathe • Physiothérapeute • Podiatre • Psychologue clinicien enregistré • Massothérapeute enregistré • Thérapeute en shiatsu • Orthophoniste <p>On n'exige pas d'autorisation d'un médecin.</p>
Assurance voyage	95 jours par voyage	93 jours par voyage
Maximum	2 millions \$ par personne, par voyage. Remboursement de 100 %	10 millions \$ par personne, par voyage Remboursement de 100 %
Annulation/interruption de voyage	6 000 \$ par personne par voyage	6 000 \$ par personne par voyage
Frais supplémentaires	150 \$ par jour à concurrence de 1 500 \$	150 \$ par jour à concurrence de 1 500 \$

Rapatriement de la dépouille/ Inhumation à l'endroit du décès	5 000 \$ par personne pour le rapatriement ou l'inhumation	5 000 \$ par personne pour le rapatriement ou l'inhumation
Retour des enfants à la maison	Coordination et paiement pour le retour des enfants ou petits-enfants à la maison	Couvert, y compris les petits-enfants
Retour d'un véhicule	2 000 \$ par voyage	2 000 \$ par voyage
Assurance voyage complémentaire	Facultative. Accès à une assurance voyage complémentaire de premier plan à tarif journalier pour les voyages de plus de 95 jours . L'administration n'est pas assurée par le RAEO	Facultative. Assurance pour les voyages de plus de 93 jours
Chaussures orthopédiques fabriquées sur mesure	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 2 paires de chaussures par année	Remboursement de 80 % Maximum combiné de 500 \$ par personne tous les deux ans
Orthèses fabriquées sur mesure	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 500 \$ par période de deux ans	
Soins à domicile	Fait partie de votre assurance maladie complémentaire. Remboursement de 80 %, à concurrence de 75 \$ par jour et d'un maximum de 30 jours suivant un séjour d'au moins 24 heures dans un hôpital de soins actif, ou à concurrence d'un maximum de 3 jours suivant une chirurgie ambulatoire non facultative. Cette indemnité vise à couvrir les soins de convalescence à domicile, particulièrement pour l'aide à l'égard des activités de la vie quotidienne.	Comprise dans l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits Remboursement de 80 %, à concurrence de 75 \$ par jour par personne et de 30 jours, à la suite de 24 heures d'hospitalisation, ou à concurrence de 3 jours après une chirurgie ambulatoire. Couvre également un séjour maximum de 30 jours par année dans un établissement de soins de longue durée à la suite de 24 heures d'hospitalisation.

Soins infirmiers particuliers	2 000 \$ par personne/année, remboursement de 80 %	2 000 \$ par personne tous les deux ans
Prothèses auditives	1 500 \$ par personne tous les trois ans, remboursement de 100 %	1 100 \$ par personne tous les trois ans, remboursement de 80 %
Fournitures et appareils médicaux, aides fonctionnelles	Remboursement de 80 % des frais admissibles	Remboursement de 80 % des frais admissibles
Fournitures pour incontinence	750 \$ par personne/année	750 \$ par personne/année
Bas de contention	950 \$ par personne/année	400 \$ par personne/année
Articles d'appui postopératoires	200 \$ par personne/année	200 \$ par personne tous les deux ans
Soins dentaires par suite d'un accident	Remboursement de 80 % des frais admissibles	Couverts
Services d'ambulance	Remboursement de 80 % des frais admissibles	Couverts
Services diagnostiques	Remboursement de 80 % des frais admissibles Si votre médecin demande un test diagnostique jugé « médicalement nécessaire », le régime public en couvrira le coût. Les critères d'obtention d'une couverture varient d'une province à l'autre. Seul le coût des tests diagnostiques admissibles non couverts par le régime public peut être pris en considération au titre du régime des MRA	Couverts

Programmes à valeur ajoutée complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • CAREpath – programme d'assistance pour le cancer • Edvantage – Le programme Edvantage donne accès à des rabais, des concours et des événements spéciaux • Pharmacie d'Express Scripts Canada – un service de livraison à domicile (remboursement de 100 % du coût des médicaments génériques sur ordonnance) • Programme Assistance soins aux aînés de Soins de santé Bayshore – aide à naviguer dans la multitude de services de soutien et de programmes à l'intention des personnes âgées • Programme de bourses d'études du RAEQ - Nous offrons douze bourses de 1 500 \$ chacune, chaque année, à des étudiants au postsecondaire! • FeelingBetterNow® - programme de gestion de la santé mentale disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, en ligne et sur un appareil mobile. 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme éducationnel – 200 \$ par personne/année • Soins aux personnes âgées • Best Doctors • MemberPerks®
--	---	---

Frais d'hospitalisation	Chambre à deux lits sans limite. Remboursement de 100 %	Chambre à deux lits sans limite. Remboursement de 80 %	Non couverts	Facultatif – Sans limite Remboursement de 95 %
Prestation d'hospitalisation	10 \$ par jour à concurrence de 100 \$ par séjour si aucune chambre à deux lits n'est disponible			Indemnité facultative
Assurance dentaire	Facultative			Facultative
Guide des tarifs	Année courante			Année courante
Soins de base et soins préventifs	Aucun maximum par personne/année Remboursement de 80 % Détartrage – 12 unités de temps			Aucun maximum par personne/année Remboursement de 85 %
Soins d'endodontie et de parodontie	800 \$ par personne/année Remboursement de 80 %			850 \$ par personne/année Remboursement de 80 % Détartrage – 8 unités de temps
Restaurations majeures	700 \$ par personne/année pour les couronnes, les ponts, les implants et les prothèses partielles (frais combinés) Remboursement de 50 %			800 \$ par personne/année pour les couronnes, plus 800 \$ par personne/année pour les ponts fixes et les prothèses partielles Remboursement de 50 %

Du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2021 Comparaison des tarifs				
	<u>Régime standard 4000 des MRA</u>	<u>Régime Prestige 2500 des MRA</u>	<u>Régime Prestige 750 des MRA</u>	Régime d'assurance du concurrent
Assurance maladie	4 000 \$ Personne seule/Couple/Famille	2 500 \$ Personne seule/Couple/Famille	750 \$ Personne seule/Couple/Famille	3 400 \$ Personne seule/Couple/Famille
	133,90 \$ 263,31 \$ 312,57 \$	110,61 \$ 211,47 \$ 256,35 \$	80,96 \$ 154,28 \$ 185,56 \$	109,33 \$ 218,69 \$ 262,44 \$
Hospitalisation en chambre à deux lits	Personne seule/Couple/Famille	Personne seule/Couple/Famille	Personne seule/Couple/Famille	Personne seule/Couple/Famille
	Incluse dans le régime d'assurance maladie	Incluse dans le régime d'assurance maladie	N'est pas offerte	16,06 \$ 32,08 \$ 37,70 \$
Assurance dentaire	Personne seule/Couple/Famille			Personne seule/Couple/Famille
Tous âges	68,81 \$ 136,19 \$ 166,43 \$			64,99 \$ 128,17 \$ 159,83 \$